

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEGÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 10 MARS 2026

Le dix mars deux mille vingt-six, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Legé se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry GRASSINEAU, Maire de Legé et Président du CCAS.

Étaient présents : Monsieur Thierry GRASSINEAU, Mesdames Jacqueline BOSSIS, Sonia LANDAIS, Fany GUILLOU, Soizic MORINEAU, Virginie LOQUAY, Anne-Marie BRÉMENT Messieurs Jean-Pierre ROBLOT et Yvan DANET

Étaient excusés : Mesdames Marie-Hélène BIBARD, Murielle RENAUD, Marie-Reine MONTASSIER et Catherine GARREAU

Membres en exercice : 13 - Membres présents : 9 - Membres votants : 9
Madame Fany GUILLOU est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2026
- II – Adoption du Budget Primitif 2026
- III – Renouvellement de l'adhésion à l'UNCCAS
- IV – Informations ou questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 JANVIER 2026

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2026.

II – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 du CCAS est adopté à l'unanimité :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			14 609.42	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			14 609.42
011	Charges à caractère général		800	74	Dotations et participations		8 142.75
6064	Fournitures administratives		100	74748	Communes		8 142.75
6188	Autres frais divers		100				
6232	Fêtes et cérémonies		100	75	Autres produits de gestion courante		2 000
6281	Concours divers (cotisations...)		500	75888	Autres produits de gestion courante		2 000
012	Charges de personnel et frais		150				
6451	Cotisations à l'Urssaf		150	002	Résultat de fonctionnement reporté		4 466.67
65	Autres charges de gestion courante		13 659.42				
65133	Secours d'urgence		7 409.42				
65134	Aides		4 000				
65188	Autres		250				
65888	Autres charges diverses		2 000				
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			2 000	RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 000
27	Autres immobilisations financières		2 000	27	Autres immobilisations financières		2 000
2748	Prêts		2 000	2748	Prêts		1 820
				001	Solde d'investissement reporté		180
TOTAL DÉPENSES			16 609.42	TOTAL RECETTES			16 609.42

III – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale)

L'Union Nationale des CCAS sollicite le renouvellement de l'adhésion pour un montant de 165.70€. Les membres du conseil d'administration du CCAS votent à l'unanimité le renouvellement de son adhésion à l'UNCCAS en 2026 pour un coût de 165.70€

IV – INFORMATIONS OU QUESTIONS DIVERSES

1) Dossier d'aide sociale signé par le président

Afin de ne pas retarder l'instruction par le Conseil Départemental et conformément à la délibération n° 11/2020-C, Monsieur le Président a signé le dossier suivant avec avis favorable :

- 21-01-2026 : Demande de prise en charge pour des frais de séjour à l'Ehpad Saint-Joseph à Legé (44) pour une personne âgée, à compter du 23 octobre 2025 jusqu'au 24 novembre 2025 puis à l'Ehpad de l'Hôpital Bel Air à Corcoué sur Logne (44) à compter du 25 novembre 2025.
Ressources mensuelles : 1 355.80€ ; Prix de journée Ehpad St Joseph : 66.71€ / Prix de journée Ehpad de l'Hôpital Bel Air : non communiqué.
- 19-02-2026 : Demande de prise en charge pour des frais d'aide pour l'autonomie en établissement à l'Ehpad Les Glycines à Falleron (85) pour une personne âgée, à compter du 19 février 2026.
Ressources mensuelles : 1 005€ ; Prix de journée Ehpad Les Glycines : 65.18€ .
- 23-02-2026 : Demande de prise en charge pour des frais de séjour à l'Ehpad Les Glycines à St Philbert de Bouaine (85) pour une personne âgée, à compter du 17 février 2025.
Ressources mensuelles : 1 009.25€ ; Prix de journée Ehpad Les Glycines : non communiqué.
- 23-02-2026 : Demande de prise en charge des frais en accueil familial chez des particuliers à Legé (44) pour une personne en situation de handicap à compter du 23 février 2026.
Ressources mensuelles : 1 033.32€ ; Prix mensuel en accueil familial: 1 903.61€

2) Logements sociaux Domaine du Mottais et Mona Nova

Les logements sociaux gérés par Harmonie Habitat devraient être livrés début juin 2026. La mairie n'est désignataire que de 3 logements sur 14. C'est-à-dire que le CCAS ne peut proposer des candidats que pour ces 3 logements. Les autres sont destinés à l'attribution par le bailleur Harmonie Habitat, par ALS et par la Préfecture.

Monsieur Le Maire s'interroge sur le nombre de logements attribués à la commune et souhaite avoir plus d'informations de la part d'Harmonie Habitat au sujet de la répartition.

Il suggère également au prochain conseil d'administration de rencontrer la responsable d'Harmonie Habitat pour le secteur de Legé afin d'échanger au sujet du parc social de la commune.

Fin de séance à 19 heures 10

Le conseil d'administration du CCAS de LEGÉ

La Présidente,
Laurence DELAVALD



La secrétaire de séance,
Fany GUILLOU



Les membres,

